



**ÉVÉNEMENT PARALLÈLE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE
CONSACRÉE À LA PROTECTION DES CIVILS**

**Conflits et faim cinq ans après :
Bilan de la résolution 2417 et perspectives d'avenir pour
prévenir les crises futures.**

**ALLOCUTION DE
S.E.M. MORIKO TIEMOKO
REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE
DE CÔTE D'IVOIRE AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

A vérifier au prononcé

New York, le 25 mai 2023

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs, en vos rangs et qualités,

Je voudrais à l'entame de mon propos remercier les coorganisateur de cette importante réunion, à savoir les Missions permanentes des Pays-Bas, de la Suisse, de la République Dominicaine, du Brésil de l'Equateur, de l'Irlande de la Pologne ainsi que la FAO, OCHA, le Programme Alimentaire Mondial, Action Contre la Faim, Save The Children, Oxfam, Norwegian Refugee Council et World Vision International. Bien évidemment, la Côte d'Ivoire est honorée d'en faire partie.

Mesdames et Messieurs,

Nous venons d'écouter des interventions très intéressantes et informatives et je voudrais féliciter les orateurs pour la qualité de leurs communications. Que retenons-nous ? D'abord, les exemples et données qui ont été présentés aujourd'hui démontrent la pertinence de la Résolution 2417. L'insécurité alimentaire liée aux conflits est un enjeu de sécurité internationale. Il faut se féliciter que le Conseil de sécurité ait partagé pleinement cette position par l'adoption unanime de ce texte historique.

Ensuite, les statistiques révèlent malheureusement que cinq ans après l'adoption de cette Résolution, les efforts entrepris restent insuffisants. Les victimes de famine induite par l'insécurité augmentent, les conflits persistent et de nouveaux voient le jour, toujours avec des conséquences catastrophiques pour les populations civiles.

Enfin, il nous faut continuer le plaidoyer, la sensibilisation en amplifiant les propositions dont plusieurs ont été faites aujourd'hui. Il s'agit, entre autres de :

- prévenir les conflits en s'appuyant sur les mécanismes d'alerte précoce ;
- amener les parties aux conflits armés à se conformer au droit humanitaire international, notamment par l'obligation d'accès de l'aide humanitaire, ainsi que la protection des travailleurs humanitaires ;
- assurer la reddition de compte des auteurs de violations du droit international humanitaire ;
- privilégier le multilatéralisme plutôt que les actions unilatérales.

Mesdames et Messieurs,

Comme le rappellent les rapports du Secrétaire général, les conflits restent le principal facteur d'insécurité alimentaire aiguë.

C'est pourquoi, se basant sur son expérience, la Côte d'Ivoire, qui a traversé une crise militaire, insiste sur l'urgence de l'investissement dans l'agriculture, convaincue que la sécurité alimentaire est cruciale pour endiguer la famine aiguë en période de conflit.

Le Gouvernement ivoirien fait de la souveraineté alimentaire une priorité absolue. Il a engagé plusieurs projets dans le secteur agricole, notamment le « Pacte de livraison des produits alimentaires et agricoles », basés sur le Plan National de Développement (PND), qui en plus de créer de l'emploi, permettront à terme de réduire de façon drastique les importations des produits de première nécessité afin de renforcer la sécurité et la résilience alimentaires.

Je voudrais terminer mon propos en rappelant que les famines aiguës dans les situations de conflit ne sont pas une fatalité. A défaut d'avoir le monde sans guerre, dont nous rêvons, le respect du droit international humanitaire par les protagonistes et la réalisation du point 2 des ODD relatif à l'éradication de la

faim et de la malnutrition permettront de réduire l'ampleur de la famine induite par les guerres.

Merci à tous les participants et félicitation à notre modérateur pour son professionnalisme.

Je vous remercie.